Image not found or type unknown

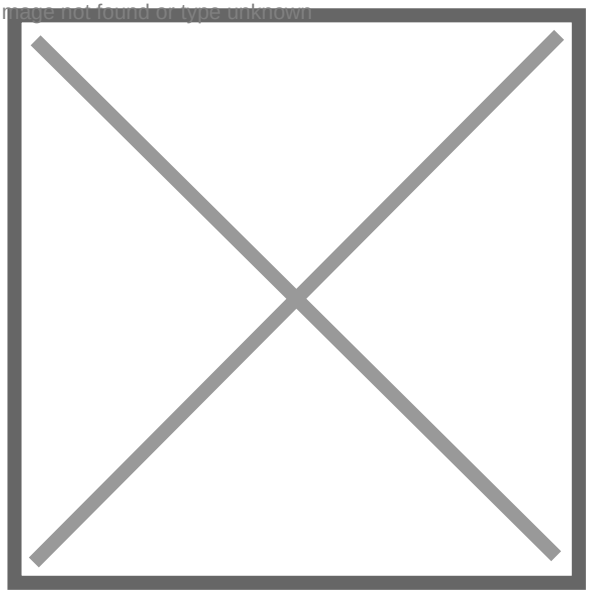

Nom d'entreprise similaire à 3 lettres près, domaine différent

Par **gsttlaure**, le **22/08/2014** à **01:13**

Bonjour à tous!

Malgré l'heure tardive, j'espère trouver rapidement des conseils pour m'aider dans ma situation!

Mon entreprise est enregistrée depuis janvier 2014 à un nom de marque XXtheXX, j'utilise ce nom de marque dans mes activités depuis 2006, mais antériorité possible avec preuves depuis 2009 avec nom de blog et ensuite 2010 avec le premier nom de domaine en .fr avec ce nom XXtheXX. Ma société est domiciliée dans mon département mais vente en ligne donc sans limite de territoire (si?).
Je voulais depuis longtemps déposer la marque, ce n'était pas fait, c'est fait à ce jour auprès de l'INPI avec 4 classes qui peuvent couvrir tous les domaines que j'envisage pour le futur de mon entreprise.

Aujourd'hui, au hasard d'une veille sur les moteurs de recherche, je tombe sur une dame à l'autre bout de la France qui a enregistré au registre du commerce le 12 août 2014, une société XXXX (sans le "the" de la mienne) pour un domaine différent (salon de thé) mais pas tant que ça finalement car dans mes objectifs de dépôt de marque.

Mon nom de marque est très original et je doute qu'elle ait pu y penser seule, mais si toutefois elle l'a imaginé subitement, elle n'a pas pu ne pas me trouver en cherchant l'antériorité pour enregistrer sa société, ce qui me fait penser qu'elle a préféré passer outre mon activité.

Donc j'ai plusieurs questions, et pardonnez-moi si mon explication est complexe, avec les

noms, c'est plus parlant.

1/ est ce que le fait d'enlever 3 lettres donne le droit à cette dame d'utiliser MA marque pour son entreprise? Car très proche du nom de ma marque.
2/ est ce que le fait d'être éloignée géographiquement compte en sa faveur?
3/ est ce que j'ai un quelconque recours si jamais rien de tout ce que j'ai énuméré ne joue en ma faveur?
4/ dois je contacter la personne pour essayer un accord à l'amiable? (est ce que quelqu'un est encore totalement honnête en affaires?!)
5/ le fait de posséder depuis des années les noms de domaine en .fr et .com me donne-t-il un quelconque poids dans l'histoire?

Ce nom de marque me tient à coeur, je l'utilise depuis des années et ne pensait pas me faire "doubler" si près du dépôt et des formalités terminées pour le futur... Et bien entendu, je ne souhaite pas laisser cette dame l'exploiter à sa guise (dans un monde idéal).

J'espère avoir été claire, j'espère ne pas avoir que mes yeux pour pleurer à la fin de cette histoire et j'espère avoir vos conseils!

Un grand merci à vous!

Laure

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés